

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce troisième jour d'avril 2023, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents : Madame Karole Thibault, Messieurs André St-Pierre, Denis Sansoucy, Claude Patry, Marcel Tringle et Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Patry de même qu'en présence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Claudie Levasseur.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la personne présente dans la salle.

2023-04-38 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2023
7. Approbation des comptes / Mars 2023
8. Correspondance
 - Directrice générale
 - Maire
9. Dépôt des déclarations de mise à jour des intérêts pécuniaires des élu(e)s
10. Dépôt du registre des actifs immobiliers de la municipalité en date du 1^{er} mars 2023
11. Adoption de la liste des usagers et des revenus générés par les taxes de services pour l'année 2023
12. Dépôt et adoption du rapport financier de la RIDT au 31 décembre 2022
13. Grille de vacances pour les salariés municipaux de la municipalité de Saint-Athanase
14. Octroi du contrat pour l'épandage de l'abat-poussière pour la saison 2023
15. Octroi du contrat pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2023
16. Acceptation de l'offre de service pour le fauchage le long des chemins et des routes de la municipalité pour la saison 2023
17. Acceptation de l'offre de services pour services juridiques en droit municipal et en droit du travail
18. Désignation de la firme d'avocats DHC, avocats pour représenter la municipalité dans l'affaire de la vente en justice de l'immeuble appartenant à monsieur Roger Garneau pour taxes municipales impayées pour les années 2021 et 2022

19. Entretien paysager
20. Autorisation de transaction avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ)
21. Demande de commandite pour le bingo organisé par le comité des parents de l'école des Verts-Sommets
22. Appui de la Municipalité de Saint-Athanase pour le projet de Psychomotricité du regroupement Acti-Familles
23. Appui à la continuité du Projet Préparatoire à l'Emploi (PPE) de Service accès-emploi
24. Adhésion à la Chambre de commerce de Témiscouata
25. Adhésion de la municipalité à l'unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLSBS)
26. Autorisation de dépenses pour le Souper des Acériculteurs 2023
27. Demande de subvention pour la Fête Nationale du Québec 2023
28. Rapport des élus
29. DIVERS
30. Deuxième période de questions
31. Clôture de la séance
32. Prochaine séance du conseil / **LUNDI LE 1^{ER} MAI 2023**
- 33.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2023-04-39 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 MARS 2023

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 mars 2023 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2023-04-40 APPROBATION DES COMPTES / MARS 2023

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois de mars 2023 depuis la dernière séance du conseil en date du 9 mars 2023 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-dix-sept dollars et deux sous (86 897,02 \$), soit une somme de quatre-vingt-deux mille quatre-cent quatre-vingt-treize dollars et douze sous (82 493,12 \$) pour la Municipalité, et de quatre mille quatre-cent-trois dollars et quatre-vingt-dix sous (4 403,90 \$) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet dont les membres du conseil ont pris connaissance, et conservée aux archives de la Municipalité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 9 mars 2023 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 3 avril 2023.

Claudie Levasseur
Directrice générale et greffière-trésorière

CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

- Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE MISE À JOUR DES INTÉRÊTS PÉCUNAIRES DES ÉLU(E)S

Monsieur Mario Patry, maire, Madame Karole Thibault, conseillère, et Messieurs Claude Patry, Denis Patry, Denis Sansoucy, André St-Pierre, et Marcel Tringle, conseillers, remettent à la directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité leur déclaration des intérêts pécuniaires des élus dûment complétée et signée.

Ces déclarations seront déposées dans les archives de la Municipalité et devront être amendées par l'élue(e) suite à tout changement survenu en cours d'année relativement aux informations contenues dans sa déclaration initiale.

Chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, chaque membre du conseil déposera sa déclaration de mise à jour.

2023-04-41 DÉPÔT DU REGISTRE DES ACTIFS IMMOBILIERS DE LA MUNICIPALITÉ EN DATE DU 1^{ER} MARS 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a développé une approche globale pour regrouper ses actifs immobiliers et les organiser dans une base de données ou un registre afin de s'assurer de détenir l'information essentielle à la prise de décision;

ATTENDU QUE cette approche globale pour regrouper les actifs immobiliers de la Municipalité et les organiser dans une base de données ou un registre se résume sommairement à :

1. Regrouper les données existantes et consigner celles détenues par un ou plusieurs membres du personnel sous une forme exploitable afin de constituer la mémoire organisationnelle de la municipalité;
2. Déterminer les actifs critiques et ceux jugés prioritaires de la municipalité en fonction de l'évaluation des risques et du niveau de service à offrir;
3. Définir les besoins quant aux données qui sont nécessaires pour aider à la prise de décision et à une reddition de comptes transparente, données qui incluent notamment :
 - a. un inventaire complet;
 - b. la valeur de remplacement;
4. Élaborer et amorcer la mise en œuvre d'une première politique de gestion d'actifs qui précise notamment leur vision et leurs objectifs, qui définit les rôles et responsabilités et qui détermine les actions à accomplir pour améliorer leur performance en la matière;
5. Mettre en place un mécanisme et choisir des outils appropriés pour la consignation des données relatives aux actifs; rendre celles-ci exploitables et accessibles en fonction des besoins des parties concernées;
6. Établir des procédures de collecte, de consignation et de mise à jour des données pour en assurer la fiabilité;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis qu'il est approprié de regrouper les données existantes et consigner celles sous une forme exploitable afin de constituer la mémoire organisationnelle de la municipalité;

ATTENDU QUE la direction générale de la Municipalité a mis à jour son registre informatisé regroupant les actifs immobiliers de la Municipalité en date du 29 mars 2023;

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce registre et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les membres de ce conseil prennent acte de la mise à jour du registre informatisé regroupant les actifs immobiliers de la Municipalité préparé par

la direction générale de la Municipalité en date du 29 mars 2023, s'en disent satisfaits, et acceptent son dépôt aux archives de la Municipalité.

2023-04-42 ADOPTION DE LA LISTE DES USAGERS ET DES REVENUS GÉNÉRÉS PAR LES TAXES DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil adopte la liste suivante des usagers et des revenus générés par les taxes de services pour la vidange des fosses septiques et des installations sanitaires pour l'année 2023 :

Total des usagers	2022	2023
I.S des résidences	136	137
I.S des chalets & érablières	80	79
Vidange et récupération	175	174
Vidange (Lac des Huards)	9	9

Revenus	2022	2023
VIDANGES DE FOSSES SEPTIQUES (RÉSIDENCE / 120 \$)	13 600 \$	16 440 \$
VIDANGES DES I.S. (SAISONNIER & ÉRABLIÈRE / 60 \$)	4 000 \$	4 740 \$
VIDANGES & RECYCLAGE (200 \$)	29 750 \$	34 800 \$
VIDANGES (Lac des Huards / 100 \$)	765 \$	900 \$
TOTAL :	48 115 \$	56 880 \$

2023-04-43 DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA RIDT AU 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE la Régie Intermunicipale des Déchets du Témiscouata (RIDT) a adopté, en date du 29 mars 2023, ses états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE ledit rapport financier a été déposé et soumis aux membres du conseil;

ATTENDU QUE les élus municipaux ont procédé à l'étude dudit rapport et s'en disent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte et adopte le rapport financier de la RIDT pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022 tel que déposé et conservé aux archives de la Municipalité.

2023-04-44 GRILLE DE VACANCES POUR LES SALARIÉS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Athanase définisse l'année de référence qui s'étend du 1^{er} mai de l'année précédente au 30 avril de l'année en cours, soit une période de 12 mois consécutifs pendant laquelle un salarié acquiert progressivement le droit au congé annuel;

QUE le conseil municipal de la Municipalité donne l'autorisation de fractionner en plusieurs périodes le congé annuel du salarié, s'il en fait la demande à la direction générale, sauf si le congé annuel est d'une durée de moins d'une semaine;

QUE le salarié doive prendre son congé annuel dans son entièreté et, si applicable, les heures de travail accumulées en cours d'année avant la fin de l'année de référence, soit le 30 avril;

QUE dans des circonstances exceptionnelles, et avec l'accord du conseil municipal, le salarié peut reporter un maximum de 10 jours de vacances ou de temps accumulé à l'année de référence suivante;

QUE le conseil municipal adopte la grille de vacances suivantes pour les employés non cadres de la Municipalité :

Moins de 1 an	1 jour par mois complet de service continu, sans dépasser 2 semaines	4 % du salaire brut
1 an à 3 ans	2 semaines	4 % du salaire brut
4 ans à 7 ans	3 semaines	6 % du salaire brut
8 ans à 12 ans	4 semaines	6 % du salaire brut
13 ans et plus	5 semaines	6 % du salaire brut

2023-04-45 OCTROI DU CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE DE L'ABAT-POUSSIÈRE POUR LA SAISON 2023

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont présenté leurs soumissions respectives à la Municipalité pour l'étendage de l'abat-poussière sur les chemins et routes de la municipalité pour la saison 2023 soient, *Les Aménagements Lamontagne inc.*, *Les Entreprises Bourget inc.* et *Sel Icecat inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil retienne la soumission de l'entreprise *Les Aménagements Lamontagne inc.* pour l'étendage de chlorure de calcium liquide 35% (abat-poussière) sur les chemins et routes, à déterminer par la direction générale de la Municipalité uniquement pour la saison 2023;

QUE la Municipalité accepte ladite soumission de 36 000 litres pour le montant de 0,405 \$ / litre pour la saison 2023;

QUE l'étendage devra se faire vers la fin du mois de juin 2023 et le début du mois de juillet 2023.

2023-04-46 OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE MUNICIPALE POUR LA SAISON 2023

ATTENDU QU'un appel d'offres de services par voie publique a été lancé sur le site officiel du SEAO le 13 février 2023 pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2023 (machinerie lourde et matériel granulaire);

ATTENDU QU'un avis public pour cet appel d'offres a été publié dans le journal *Info Dimanche* en date du 15 février 2023, et a été affiché aux endroits déterminés par règlement;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été effectuée publiquement le mardi 14 mars 2023, à 11 h 05, en présence de Mesdames Linda Morin, adjointe administrative et Claudie Levasseur, directrice générale et greffière-trésorière et de Monsieur Denis Sansoucy, conseiller municipal de la Municipalité;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé leur soumission respective soit, *Concassage E. Tanguay inc.*, et *C.G. Thériault inc.*;

ATTENDU QUE l'étude de conformité des deux (2) soumissions démontre qu'elles sont en tout point conformes;

ATTENDU QUE ce conseil a procédé à une estimation de la dépense totale potentielle que le contrat pour les travaux de voirie municipale pour la saison 2023 comporte;

ATTENDU QUE le devis général stipule que la Municipalité se réserve le droit, pour des motifs de saine administration, de diviser en plusieurs contrats, pour des objets différents, le mandat pour l'exécution des travaux de voirie municipale pour l'année 2023;

ATTENDU QUE le devis général stipule que la Municipalité se réserve également le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui lui seront présentées, et n'encours aucune obligation, poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par les soumissionnaires à la suite de telles décisions;

ATTENDU QUE ce conseil a procédé à une analyse des soumissions reçues dans le contexte du devis général, et dans l'objectif d'offrir le meilleur service possible aux contribuables de la Municipalité concernant l'entretien des chemins et des routes situées sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil divise en deux (2) contrats, pour des objets différents, le mandat pour l'exécution des travaux de voirie municipale pour l'année 2023;

QU'à cet effet ce conseil retienne la soumission reçue de l'entreprise *C.G. Thériault inc.* pour, à la demande de la direction générale de la Municipalité, l'exécution d'une partie des travaux de voirie municipale relative au nivelage général de l'ensemble des routes et chemins situés sur le territoire de la Municipalité pour la saison 2023;

QUE les coûts d'utilisation de la machinerie lourde utilisée nécessaire pour l'exécution de ces travaux de nivelage général pour l'année 2023 sont ceux tels que plus amplement décrits dans le Formulaire de soumission déposé par l'entreprise *C.G. Thériault inc.* daté du 06 mars 2023 et conservé dans les archives de la Municipalité;

QUE ce conseil retienne la soumission reçue de l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* pour l'exécution d'une partie des travaux de voirie municipale autres que ceux relatifs au nivelage général des routes et chemins situés sur le territoire de la Municipalité, comme, à titre d'exemples et sans limiter la généralité de ce qui précède, les travaux de nettoyage, de mise en forme, d'ajout de gravier sur une portion précise d'un chemin ou d'une route situé sur le territoire de la Municipalité, de remplacement ou d'ajout de ponceaux, etc;

QUE, si applicable de l'avis de la direction générale, les travaux d'ajout ou de remplacement de ponceaux soient exécutés selon les plans et devis et sous la supervision d'une firme d'ingénieurs-conseils, ces frais encourus étant à la charge de la Municipalité;

QUE les coûts d'utilisation de la machinerie lourde utilisée et du matériel granulaire nécessaire pour l'exécution de ces travaux sont ceux tels que plus amplement décrits dans le Formulaire de soumission déposé par l'entreprise *Concassage E. Tanguay inc.* daté du 06 mars 2023 et conservé dans les archives de la Municipalité;

QUE le maire et la direction générale de la Municipalité soient autorisés à signer avec les entrepreneurs, pour et au nom de la municipalité de Saint-Athanase, tout document en lien avec l'exécution desdits travaux de voirie municipale pour l'année 2023.

**2023-04-47 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR
LE FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS ET DES
ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON
2023**

ATTENDU QUE Monsieur Léon Deschamps a fait parvenir une offre de service à la municipalité de Saint-Athanase pour le fauchage le long des chemins et des routes de la Municipalité pour la saison estivale 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal est satisfait du travail effectué par Monsieur Deschamps ces dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Monsieur Léon Deschamps pour le fauchage le long des chemins et des routes de notre Municipalité, dans des secteurs à être déterminés par la direction générale et de l'avis du conseil municipal, pour la saison estivale 2023 tel que présentée dans l'offre de service datée du 26 mars 2023 et reçue par courriel à la même date;

QUE lesdits travaux devront être exécutés entre le 14 et 30 juillet 2023;

QUE la direction générale communiquera avec Monsieur Deschamps afin d'établir l'horaire pour l'exécution desdits travaux.

**2023-04-48 ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES POUR
SERVICES JURIDIQUES EN DROIT MUNICIPAL ET
EN DROIT DU TRAVAIL**

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal accepte, pour une période d'un an rétroactivement au 1^{er} janvier 2023, l'offre de services de consultations juridiques de la firme DHC, avocats, tel que décrit dans ladite offre datée du 24 octobre 2022, reçue par courriel à la même date, et déposée dans les archives de la municipalité.

2023-04-49 DÉSIGNATION DE LA FIRME D'AVOCATS DHC, AVOCATS, POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS L'AFFAIRE DE LA VENTE EN JUSTICE DE L'IMMEUBLE APPARTENANT À MONSIEUR ROGER GARNEAU POUR TAXES MUNICIPALES IMPAYÉE POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil désigne Me Rino Soucy, de la firme DHC, avocats, pour représenter la Municipalité et agir en son nom devant la Cour du Québec, Chambre civile, dans l'affaire de la vente en justice de l'immeuble appartenant à monsieur Roger Garneau pour taxes municipales impayées pour les années 2021 et 2022.

2023-04-50 ENTRETIEN PAYSAGER

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE, pour la saison 2023, l'entretien paysager, notamment, la plantation de fleurs, annuelles et vivaces, l'entretien des plates-bandes et des aménagements floraux municipaux, le service de réparation et d'entretien hebdomadaire de la cascade au parc George-Labrecque, soient assumés, sous la supervision de la direction générale, par l'employée municipale Madame Johanne Labrecque.

2023-04-51 AUTORISATION DE TRANSACTION AVEC LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale de la Municipalité, Claudie Levasseur, à effectuer, pour et au nom de la Municipalité, toute transaction avec la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) dont, sans limiter la généralité de ce qui précède, effectuer le renouvellement annuel d'immatriculation de tout véhicule routier dont la Municipalité est propriétaire.

**2023-04-52 COMMANDITE POUR LE BINGO ORGANISÉ PAR
LE COMITÉ DES PARENTS DE L'ÉCOLE DES
VERTS-SOMMETS**

ATTENDU QUE la Municipalité désirait contribuer financièrement au bingo traditionnel organisé par le comité des parents de l'École des Verts-Sommets qui a eu lieu le 11 mars 2023;

ATTENDU QU'une demande a été formulée à la Municipalité par ledit comité pour pouvoir utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire où se tiendra cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la Municipalité confirme le versement effectué le 11 mars 2023 de cent dollars (100 \$) versé au comité des parents de l'École des Verts-Sommets à titre de contribution pour la tenue du bingo traditionnel le 11 mars 2023;

QUE la Municipalité confirme la demande du comité d'utiliser gratuitement la salle du Centre communautaire pour la tenue de cette activité.

**2023-04-53 APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ATHANASE POUR LE PROJET DE
PSYCHOMOTRICITÉ DU REGROUPEMENT ACTI-
FAMILLES**

Il est proposé par la conseillère Madame Karole Thibault et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la municipalité de Saint-Athanase appui le projet de psychomotricité du regroupement Acti-Familles.

**2023-04-54 APPUI À LA CONTINUITÉ DU PROJET
PRÉPARATOIRE À L'EMPLOI (PPE) DE SERVICE
ACCÈS-EMPLOI**

CONSIDÉRANT QUE le PPE contribue à détourner annuellement plusieurs tonnes de matières résiduelles des sites d'enfouissement tout en permettant à la population d'avoir accès à faibles coûts à des meubles et éléments de base;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de la région vivent une importante pénurie de main-d'œuvre qui freine souvent leurs projets de développement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscouata est l'une des régions du Québec les plus pauvres de la province;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif d'amener les gens inactifs au marché du travail à insérer le marché de l'emploi et à contribuer au développement socio-économique de notre MRC;

CONSIDÉRANT QU'un programme comme le PPE de récupération de meubles offre davantage de flexibilité, touche une clientèle qui est plus éloignée du monde du marché du travail et que l'entreprise d'insertion à elle seule ne peut combler cette rupture de service que laisserait une cessation du programme PPE;

CONSIDÉRANT QUE Service Accès-Emploi, par son PPE, accompagne une clientèle plus éloignée et plus vulnérable dans leur intégration au marché du travail, dans leur réinsertion sociale et qu'ils les accompagnent dans plusieurs problématiques psychosociales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Saint-Athanase donne son appui afin que le projet préparatoire à l'emploi en récupération de meubles (PPE) de Service Accès-Emploi soit reconduit et appuyons son projet de rénovation de leurs locaux.

2023-04-55 ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE TÉMISCOUATA

ATTENDU QU'il est impératif de faire connaître les attraits commerciaux de notre municipalité à la population en général;

ATTENDU QUE l'organisme de la *Chambre de commerce de Témiscouata* a pour mandat de faire connaître les attraits commerciaux de la région par différents moyens;

ATTENDU QUE pour pouvoir profiter des services offerts par la *Chambre de commerce de Témiscouata* la municipalité se doit d'être membre en règle de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Sansoucy et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil autorise la direction générale de la municipalité à déposer, auprès de la *Chambre de commerce de Témiscouata*, sa demande pour devenir membre en règle auprès de cet organisme;

QUE le conseil autorise le paiement des frais de cotisation pour l'année 2023-2024 au montant de 229.95 \$.

2023-04-56 ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT (URLSBS)

Il est proposé par le conseiller Monsieur Marcel Tringle et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLSBS) pour 2023-2024;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'adhésion au montant de 75 \$.

2023-04-57 AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LE SOUPER DES ACÉRICULTEURS 2023

Il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les dépenses engagées pour la tenue du souper des acériculteurs qui se tiendra le 27 mai 2023 soient qualifiées de dépenses incompressibles sans que la direction générale ait à émettre pour chacune de ces dépenses un certificat attestant qu'il y a des crédits disponibles à cette fin.

2023-04-58 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2023

Il est proposé par le conseiller Monsieur André St-Pierre et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE Madame Claudie Levasseur, directrice générale, soit autorisée à formuler, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2023.

RAPPORT DES ÉLUS

Monsieur André St-Pierre, conseiller, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours des dernières semaines.

- Réunion de la Régie intermunicipale des déchets (RIDT).

Les sujets suivants y ont notamment été discutés :

- Adoption des états financiers au 31 décembre 2022 – Au niveau des opérations de la RIDT, l'année financière se termine avec un surplus de 73 192 \$
- Discussion concernant l'achat d'une chargeuse et d'un véhicule de service
- Horaire vidange d'installations septiques 2023 : du 29 mai au 12 juin

DIVERS

Aucun sujet à discuter.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- Quatre citoyens étaient présents dans l'assistance.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- Augmentation du présent compte de taxes;
- Panneaux signalant les bosses sur le chemin des Érables et le chemin de l'Église;
- Bilan financier du 100^e;
- Afficher le tableau du budget 2023 sur le site Web de la Municipalité;

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

A 20 heures 30 minutes tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le président de l'assemblée Monsieur Mario Patry, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....

M. Mario Patry, maire

.....

Mme. Claudie Levasseur

Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mario Patry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.